



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2022, le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or a adopté le règlement suivant :

353-04-22 Règlement # 353-04-22 modifiant le règlement # 294-02-14 relatif au remboursement des frais de déplacement et de représentation effectués pour le bénéfice de la MRCVO.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement 294-02-14 afin de mettre à jour les montants prévus audit règlement.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 42, place Hammond, Val-d'Or, durant les heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date des présentes.

DONNÉ à Val-d'Or, ce 15 juin 2022

Original signé

Me Marie-Hélène Bastien
Greffière